



PRÉFET DE LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 3 juillet 2023

Violences urbaines : le préfet prolonge les mesures pour garantir la sécurité des biens et des personnes

Suites aux violences urbaines qui se sont produites les nuits dernières dans certaines communes de l'île, **Jérôme Filippini, préfet de La Réunion, reconduit l'arrêté visant à prévenir les risques de troubles à l'ordre public.**

Ainsi, dès ce lundi 3 juillet à 16h00 et jusqu'au jeudi 6 juillet à 8h00, sont **interdits** :

- la vente des artifices de divertissement, des articles pyrotechniques et des fusées de détresse ;
- le port, le transport et l'utilisation des artifices de divertissement, des articles pyrotechniques et des fusées de détresse sur la voie publique et en direction de la voie publique ;
- le port, le transport sur la voie publique d'armes à feu y compris factices, de munitions, ainsi que de tout objet susceptible de constituer une arme par destination ou pouvant servir de projectile ;
- la vente au détail, le port et le transport de carburant, produit combustible ou corrosif, dans tout récipient transportable, tel que jerrican ou bidon.

Ces interdictions ne sont pas applicables aux professionnels justifiant de leur activité.

Le non-respect de ces règles sont passibles de poursuites judiciaires.

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 407 419 / 434 / 457

Courriel : communication@reunion.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr / Twitter – Facebook - Instagram : @Prefet974

Sollicitations presse : <https://wkf.ms/3kc53kb>